



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0397**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Chamrousse pour la mise place d'un service de navettes internes durant la saison hiver 2024-2025

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 69  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**03 DEC. 2024**

et publié le

**03 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



Vu la demande de la commune de Chamrousse par courrier en date du 25 octobre 2024 sollicitant la communauté de communes Le Grésivaudan pour le financement des navettes internes dans la station pendant l'hiver 2024-2025 ;  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 04 novembre 2024 ;  
Vu les crédits budgétaires prévus ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que, chaque hiver, la commune de Chamrousse met en œuvre un certain nombre de service à destination des touristes de la station afin de faciliter et d'optimiser le parcours clients à l'échelle de ses différents pôles.

Un service de navettes internes gratuites permet aux skieurs de passer d'un site de la station à un autre (Chamrousse 1650 – Recoïn ; Chamrousse 1700 - Villages du Bachat ; Chamrousse 1750 - Roche Béranger ; Chamrousse 1600 - Plateau de l'Arselle (domaine nordique)), ce qui contribue à optimiser les flux de circulation à l'échelle de la station, le parcours clients et à renforcer l'attractivité de l'ensemble des services proposés.

Afin de soutenir la station dans ses efforts d'amélioration continue des services et activités proposées à la clientèle touristique, il est proposé de prendre en charge, au vu du coût financier calculé, le service de navettes internes de Chamrousse uniquement pour les périodes de congés scolaires de fin d'année (décembre 2024 – janvier 2025) et d'hiver (février – mars 2025) pour l'ensemble des zones (A, B et C).

Cette subvention sera exclusivement affectée au fonctionnement des navettes gratuites organisées par Chamrousse sur le périmètre de sa station pour les congés scolaires de l'hiver 2024-2025.

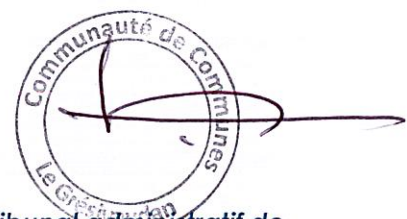
**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de verser une subvention exceptionnelle à la commune de Chamrousse d'un montant de 298 350 € pour assurer le service de navettes internes à la station de ski durant les périodes de congés scolaires (fin d'année et d'hiver) pour la saison hivernale 2024-2025.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 69 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Brigitte DESTANNE DE BERNIS).**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**